

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: C.N.101.1979.TREATIES-2

Le 22 mai 1979

ACCORD ETABLISSANT LE FONDS ASIATIQUE POUR LE COMMERCE DU RIZ
ELABORE A BANGKOK LE 16 MARS 1973
RECTIFICATIF A LA LETTRE C.N.26.1979.TREATIES-1 DU
26 FEVRIER 1979

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur, sur instructions du Secrétaire général, de me référer à la lettre C.N.26.1979.TREATIES-1 du 26 février 1979, communiquant le texte, en anglais et en français, d'une résolution proposant certains amendements à l'article 1 (i) et (iii) de l'Accord établissant le Fonds asiatique pour le commerce du Riz, élaboré à Bangkok le 16 mars 1973.

A cet égard, je désire attirer votre attention sur le fait que certaines erreurs existent dans la version française de la résolution annexée à la lettre susmentionnée.

Les corrections à apporter sont les suivantes :

A la quatrième ligne du premier paragraphe de la résolution,
au lieu de :

"... le 3 mars 1978, ..."

lire

"... le 3 mars 1977, ..."

Aux deuxième et troisième lignes du second sous-paragraphe de la
résolution,

au lieu de :


"... Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et
l'Extrême-Orient ..."

lire :

"... Commission économique et sociale des Nations Unies pour
l'Asie et le Pacifique ..."

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,
les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur par intérim de la Division
des questions juridiques générales
chargé du Service juridique


John F. Scott

Lettre adressée au Ministère des affaires
étrangères des Etats Membres